



Pour diffusion immédiate

Réinvestissement en éducation post-secondaire : « Étudiants et entreprises doivent emboîter le pas »

Montréal, le 10 août 2006 – La Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM) voit d'un bon œil la décision du gouvernement du Québec d'investir 320 millions \$ en éducation post-secondaire au cours des trois prochaines années. Cependant, ce réinvestissement doit être accompagné d'une hausse graduelle et d'une indexation des frais de scolarité universitaires ainsi que d'une participation plus accrue du secteur privé.

Pour la JCCM, la capacité de bâtir une société prospère et compétitive est directement liée au financement en éducation. « Alors que le savoir est un atout indispensable pour la croissance économique et sociale du Québec, on ne peut se permettre de priver nos institutions post-secondaires des ressources dont elles ont besoin et de ne pas offrir aux étudiants une qualité optimale en enseignement supérieur. L'initiative du gouvernement représente un pas vers l'avant. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire », a déclaré France-Éliane Nolet, présidente de la JCCM.

À cet effet, la JCCM tient à rappeler sa position favorable à une hausse graduelle des frais de scolarité universitaires au niveau de la moyenne canadienne, suivie d'une indexation annuelle de ceux-ci en fonction de l'indice des prix à la consommation. « Le gouvernement et les entreprises ont leur part de responsabilité, mais les étudiants à qui bénéficient directement ces investissements doivent contribuer davantage afin de maintenir et d'accroître la qualité de l'enseignement et de nos infrastructures. Non seulement une augmentation des frais de scolarité n'aura pas d'impact négatif sur l'accessibilité, mais elle permettra de combler le manque à gagner », a ajouté Mme Nolet.

De concert avec une telle augmentation des frais de scolarité universitaires, la JCCM préconise une revue complète du programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec en vue d'assurer un financement adéquat aux étudiants réellement dans le besoin.

« Suite à la contribution du gouvernement du Québec et des étudiants, il appartiendra finalement aux entreprises de prendre la mesure des retombées qui découleront de ces réinvestissements et de faire leur part afin d'assurer la pérennité du système d'éducation québécois. Il est clair que pour y arriver, les universités du Québec devront être en mesure de rejoindre le niveau de mécénat et de philanthropie des autres provinces canadiennes. Ainsi, chacun aura fait sa part. », de conclure Mme France-Éliane Nolet.

À propos de la Jeune Chambre de commerce de Montréal

La JCCM est un regroupement de jeunes cadres, professionnels, entrepreneurs et travailleurs autonomes âgés de moins de 40 ans. Fondée en 1931, elle regroupe aujourd'hui près de 1 400 membres, dont la moyenne d'âge est de 32 ans. La JCCM représente, depuis 75 ans, un lieu d'échange incontournable pour celles et ceux qui souhaitent prendre une part active aux débats qui ont un impact sur l'avenir de la société.

-30-

Pour information : Philippe Gillard
Chargé de communication
Jeune Chambre de commerce de Montréal
Tél. : (514) 845-4951, poste 26
Courriel : pgillard@jccm.org